



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **mardi 7 septembre 2021 à 19h** au bureau municipal, dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière le 2 septembre 2021, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4 - absent*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat – travaux de voirie
4. Avis de motion et projet de règlement 676-2021 modifiant le règlement 657-2021 visant à encadrer les résidences de tourisme
5. Résolution modifiant le règlement 665-2021 ayant pour effet de décréter un emprunt pour des travaux d'investissements de 1 000 000 \$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les routes municipales
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 299-2021-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



3. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en place un plan quinquennal de réfection des routes municipales;

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés en régie mais que la location de certains camions ou pelles mécaniques est essentielle afin de réaliser les travaux;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 300-2021-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale, Marie-Claude Couture, à investir les sommes suivantes financées par le règlement d'emprunt pour les travaux de voirie, dans les différents projets :

- Rue Simon-Lussier et de la Ferme : un montant évalué à 56 000 \$ plus les taxes applicables;
- Rue des Pommiers et Avenue Gagné : pour un montant évalué à 30 000 \$ plus les taxes applicables;
- Rue Gilles et rue Luce : 10 000 \$ plus les taxes applicables;
- Rue Banville : maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables;
- Chemin Laporte : maximum de 25 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

4. Annulé

5. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 665-2021 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS DE 1 000 000 \$ POUR L'EXCÉUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement 665-2021 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR DES INVESTISSEMENTS DE 1 000 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES ROUTES MUNICIPALES;

CONSIDÉRANT que des travaux d'investissements sont nécessaires sur plusieurs routes appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 301-2021-09

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE l'article 2 du règlement 665-2021 soit corrigé et remplacé par :

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 000 000 \$ de la façon suivante :

Description	20 ans
Travaux de voirie	1 000 000\$
Total	1 000 000 \$

Adopté

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 302-2021-09

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h36

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière